



Lettre ouverte à Monsieur De Verdilhac

Monsieur le Directeur,

À l'issue de la 2^e réunion de négociation des accords d'intéressement et de participation pour la période 2014-2016, les organisations syndicales signataires de cette lettre souhaitent vous alerter sur les graves menaces qui pèsent sur l'avenir de l'intéressement et de la participation.

Menace N°1 : l'entreprise veut imposer un critère sur l'absentéisme avec un objectif de réduction du nombre de jours d'arrêt maladie.

Compte tenu des dérives d'application graves survenues dans la mise en œuvre d'un critère de même nature portant sur les accidents de travail au cours de la période précédente, les organisations syndicales refusent l'introduction d'un critère portant sur l'absentéisme.

Nous refusons une logique qui conduirait à attendre des salariés qu'ils fassent pression sur leurs collègues pour limiter le nombre ou la durée des absences maladie.

Les organisations syndicales demandent que ce critère soit retiré de l'accord d'intéressement.

Menace N°2 : le gouvernement français a décidé de porter le forfait social à 20% (effectif depuis 2013). L'entreprise veut faire porter la totalité de cette charge aux salariés. Cela se traduirait par le versement d'un montant net de 80 pour un montant brut de 100 issu de l'application des critères, soit une baisse de 20% des montants versés.

Les organisations syndicales dénoncent vivement cette orientation qui obéit à une logique de transfert des charges sur les seuls salariés.

Les organisations syndicales demandent à l'entreprise d'assumer sa responsabilité sociale et d'assumer les décisions du gouvernement français sans les transférer aux salariés.

Menace N°3 : la répartition entre intéressement et participation était actuellement de 5% sur la participation et 5% sur l'intéressement avec un maxi à 10%. Pour la période 2014-2016, l'entreprise veut réduire l'enveloppe de la participation au profit de l'intéressement en portant la répartition à 4% sur la participation et 6% sur l'intéressement.

Les organisations syndicales estiment qu'il n'y a pas meilleur critère que la performance de l'entreprise pour mesurer et récompenser le résultat de la contribution de chacun dans chaque domaine à la performance de l'entreprise. C'est d'ailleurs l'enjeu principal qui guide son pilotage par ses dirigeants. Par conséquent, les organisations syndicales demandent au contraire de privilégier la participation en la portant à 6%, auquel cas elles acceptent de limiter l'intéressement à 4%.

Nous communiquons en parallèle ce courrier à l'ensemble des salariés de la MFPM pour les informer et les sensibiliser sur ce que les organisations syndicales considèrent être une dérive très grave, et attirer leur attention sur la volonté de l'entreprise de réduire les sommes versées aux salariés au titre de l'intéressement et de la participation, tout en introduisant un critère qui peut s'avérer délétère dans son application.

Les organisations syndicales vous demandent d'intervenir auprès des négociateurs de l'entreprise pour infléchir rapidement leur position.